

**ASSOCIATION GUINEENNE POUR LA PROMOTION ET
PROTECTION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET
CULTURELS**

“ ONG-AGUIDESC”

MISSION :

***PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS ECONOMIQUES
SOCIAUX CULTURELS EN REPUBLIQUE DE GUINEE***

**RAPPORT ALTERNATIF SOUMIS CONFORMEMENT AUX DIRECTIVES EN VU
DU 3^ePASSAGE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE DEVANT LE CONSEIL DES
DROITS DE L’HOMME POUR SON EPU 2020**

République de Guinée

INTRODUCTION

- 1- Le présent Rapport intermédiaire est soumis conformément aux directives du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, relatives au passage des Etats devant le mécanisme de l'Examen Périodique Universel.
- 2- Il est l'œuvre d'organisations de la société civile de la République de Guinée regroupées au sein d'une plateforme dénommée Alliance Guinéenne pour les Droits Economiques Sociaux et Culturels (AGUIDESC) œuvrant dans le domaine de la promotion des droits au titre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Elle a été créée en 2016 et regroupe en son sein 69 ONG et associations à travers le territoire national.

METHODOLOGIE

- 3- L'approche méthodologique a consisté à recueillir les informations de chaque organisation membres à travers un atelier de 2 jours financé sur fond propre. Et d'autres informations pertinentes recueillies par le billet d'autres sources, ces informations ont été diversifiées, recoupées avec d'autres sources, analysées avant de se faire une opinion la plus exacte possible sur les données présentées dans ce Rapport.
- 4- En fin, le Rapport finale a été adopté le 7 Juillet 2019 en séance plénière de
- 5- La République de Guinée a été réexaminé en 2015 pour son deuxième Examen Périodique Universel et a fait l'objet de 194 recommandations parmi lesquelles 24 ont retenu l'attention de l'Alliance Guinéenne pour les Droits Economiques, Sociaux et Culturels (AGUIDESC).
- 6- Pour ce troisième examen, notre démarche s'est focalisée sur 24 recommandations comme prioritaires dont il sera question d'examiner chacune d'elles. Toutefois, il y'a lieu de noter que la République de Guinée vient de soumettre son Rapport initial sur les DESC le 29 Mars 2019 devant le Comité depuis son entrée en vigueur en 1978 pour la Guinée notre plateforme entend s'impliquer dans tout processus et diffuser et faire connaitre les futures recommandations.
- 7- Des violations du droit au logement ont été notées cette année 2019 lors du déguerpissement des populations à Kipé, Kaporo Rails et Daresalam.
- 8- Il faut signaler que depuis 2015, le Gouvernement a entrepris plusieurs actions pour donner effet aux recommandations formulées à son attention.

- 9- Le gouvernement a élaboré un plan national de développement économique et social (PNDES) (2016-2020) dont la mise en œuvre nécessite encore plus de visibilité et de communication à l'endroit des bénéficiaires directes même si une légère amélioration de la ration alimentaire des détenus a été observée. Notons que d'énormes difficultés subsistent pour une mise en œuvre effective surtout dans les prisons.
- 10- Toutefois, malgré ces efforts consentis, les défis majeurs restent encore pour la réalisation des Droits de l'homme.

Cadre Normatif des DESC

- 11- La République de Guinée dispose d'un cadre normatif de protection des droits humains. Le pays est partie à de nombreux instruments juridiques internationaux. Le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels faisant l'objet de notre Rapport a été ratifié en 1978. Cependant, on note la non-ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels.
- 12- Sur le plan national, la Constitution consacre ces droits ainsi que le Code domanial et foncier ainsi que d'autres textes règlementaires.

DROITS ECONOMIQUES SOCAUX ET CULTURELS

Priorité I : Signer et ratifier les instruments et Coopération avec les mécanismes

Recommandation EPU 2015 : 118.1, 118.2, 118.3, 118.64, 118.72, 118.73

- 13- Au titre de ces recommandations, il y'a lieu de noter que la République de Guinée a ratifié le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels en 1978. Pourtant, des défis notables sont à noter dans ce domaine en termes d'effort pour l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement des infrastructures dans le pays depuis que le Comité a fait des observations en 1996 sur la Guinée.

Recommande au Gouvernement :

- De diligenter la présentation du Rapport initial sur les DESC devant le Comité compétent ;
- D'enclencher le processus de ratification du protocole facultatif se rapportant aux PIDESC.

Priorité II : Renforcement des droits économiques et sociaux (la lutte contre la pauvreté et la mise en place d'un Plan d'action pour l'emploi)

Recommandations EPU 2015 118.168, 118.169, 118.170, 118.171,

Droit au travail 118.84, 118.86

- 14- Le taux de pauvreté dans le pays ne facilite pas l'emploi des jeunes, plusieurs jeunes diplômés sont sans emploi en République de Guinée, l'école Guinéenne continue de former sans une adéquation réelle des programmes et besoins des entreprises favorisant le droit au travail. Des efforts sont consentis par le gouvernement. Toutefois, des résultats peinent encore à être visible ce qui a poussé des centaines et milliers de jeunes à la recherche du bonheur à travers l'immigration clandestine entraînant plusieurs familles endeuillées.
- 15- Des violations en lien avec le droit au travail sont observées dans les mines, les enfants et femmes sont exploités dans les sites miniers notamment dans la région de la Haute Guinée ou opèrent de façon artisanale plusieurs nationalités. Autrefois considérée comme une activité de substitution à l'agriculture, l'orpaillage a désormais pris le dessus sur le travail de la terre dans bien de régions de la Haute Guinée.
- 16- Le secteur de l'or mobilise environ 200.000 personnes, hommes, femmes et enfants confondus.
- 17- Le secteur florissant de la bauxite apporte au gouvernement un revenu fiscal dont il a grand besoin, des milliers d'emplois et des bénéfices aux sociétés minières. Mais on note de lourdes conséquences sur les droits humains des communautés rurales vivant à proximité des activités liées à l'exploitation du minerai.
- 18- Dans la région de Boké, des émeutes ont éclaté au mois d'avril et septembre 2017, suite à la colère des populations de Boké, Kamsar et Kolaboui face à l'insuffisance des services sociaux de base et l'emploi des jeunes une mission conjointe menée par l'Institution Nationale Indépendante des Droits de Guinée à laquelle notre organisation a été associé à documenté les violation à travers un Rapport. Le 15 Septembre 2018 des jeunes se sont soulevés dans la préfecture de Mandiana pour réclamer la satisfaction de certains services sociaux de base, un cas de mort par balle a été noté lors des incidents.

19- Un autre fait marquant se trouve dans les conditions de travail des enseignants qui se trouve en deçà des besoins, des divergences ont sont nées entre les partenaires sociaux dans ce sens notamment la grève du Syndicats Libre des Enseignants Chercheurs de Guinée (SLECG), ce qui a perturbé fortement l'éducation des enfants suite du retrait des enseignants dans les écoles.

Recommande au gouvernement :

- La création progressive des emplois pour freiner l'immigration clandestine ;
- L'amélioration progressive des conditions des travailleurs ;
- Prendre des mesures pratiques pour protéger les enfants et les femmes dans les mines.

Droit à l'éducation : 118.186, 118.189, 118.185, 118.187, 118.188, 118.190, 118.191, 118.192

- 1- Le Gouvernement a fait d'importants efforts en vue d'améliorer le système éducatif guinéen, en particulier par le biais du Programme éducation pour tous développé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté.
- 2- De plus, le Programme d'ajustement sectoriel de l'éducation a donné lieu à une amélioration sensible des infrastructures scolaires, de l'accès à l'éducation, de la qualité des enseignements et des apprentissages, et de la gestion décentralisée.
- 3- Cependant, la corruption, très persistante, compromet l'effectivité et la gratuité de l'éducation, notamment par l'imposition de charges parfois abusives aux parents d'élèves. Dans certains établissements scolaires publics de la Guinée forestière et de la Haute-Guinée, en plus des cotisations à l'association des parents d'élèves, tout nouvel élève est tenu de fournir un table-banc ou de payer l'équivalent, de participer à des corvées ménagères ou champêtres, et de rendre des services personnels à certains enseignants. Ces pratiques affectent le droit à l'éducation et doivent être sanctionnées par des mesures disciplinaires efficaces.
- 4- Ensuite, des enfants handicapés moteurs, sensoriels et mentaux ne jouissent pas pleinement de leurs droits à l'éducation soit par l'inadaptation et l'inaccessibilité des infrastructures scolaires, soit de l'insuffisance des établissements spécialisés, soit le manque de personnel enseignant spécialisé et le manque de matériels didactiques liés à leur formation.
- 5- Au cours de l'année 2018, le secteur de l'éducation a été fortement perturbé par la grève déclenchée par le Syndicat Libre des Enseignants Chercheurs de Guinée (SLECG).

Recommande au gouvernement :

- Respecter les accords tripartites et mettre en place le conseil national du dialogue social prévu par le code du travail, pour faciliter les négociations sur les éventuelles crises liées aux relations du travail.
- Construire des infrastructures adaptées et accessibles aux élèves ;
- Former des enseignants spécialisés, pour favoriser l'éducation des élèves en situation d'handicap

Droit à la santé : 118.178, 118.180, 118.181, 118.183

- 6- L'épidémie à virus Ebola, qui s'est déclarée dans le pays en mars 2014, a cristallisé la quasi-totalité des efforts du Gouvernement et de ses partenaires en matière de santé. Cette épidémie a causé la mort de plus de 2 000 personnes, a déstructuré le système de santé suite à la mort de plus de 100 médecins et agents de santé et a entraîné l'abandon des structures sanitaires par les patients atteints d'autres maladies comme le paludisme, la tuberculose et le VIH/Sida.
- 7- Avec le soutien des partenaires nationaux et internationaux, le Gouvernement a réussi à limiter la propagation de la maladie, notamment par une forte campagne de sensibilisation, un suivi des sujets contacts, les enterrements sécurisés des victimes et l'autorisation d'un vaccin expérimental contre le virus Ebola.
- 8- En avril 2015, le Gouvernement a lancé un plan de relance du système de santé 2015-2017 qui s'articule autour du recrutement et de la formation de personnel médical, de la construction et de la reconstruction d'infrastructures et du développement de la recherche médicale. Au mois d'octobre 2015, le Président de la République a lancé les travaux de rénovation et d'extension du Centre hospitalo universitaire de Donka (CHU Donka), le plus grand centre hospitalier du pays. Le gouvernement a également élaboré un Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2015-2024.
- 9- Toutefois, malgré ces efforts, des cas d'atteintes graves aux droits à la santé ont été observés notamment par la non prise en compte des personnes handicapées dans la lutte contre l'épidémie à virus EBOLA sur le plan de la prévention et la fourniture des moyens de lutte contre la maladie.
- 10- En effet, pendant toute la durée de l'épidémie, les personnes handicapées n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière compte tenu de leur état d'indigent.

- 11- Lors de la confection et de la diffusion télévisée permanente des supports publicitaires pour expliciter comment se prémunir de l'épidémie, le Gouvernement n'a pas tenu compte du mode de communication particulier aux personnes handicapées auditives.
- 12- A ce jour il n'existe pas dans les hôpitaux du pays des services d'information destinés à faciliter la communication entre le personnel médical et les patients sourds. Ce qui constitue un réel danger à la vie pour ces dernières.
- 13- L'autre fait est qu'à Conakry avec le décès d'une femme pendant l'accouchement à l'hôpital Donka et bien d'autres cas. La santé maternelle devient de nos jours, une réelle préoccupation pour les femmes. De plus en plus de femmes perdent la vie en donnant naissance. Outre les complications rencontrées telles que l'hémorragie, l'hypertension artérielle ou l'avortement à risque, la principale cause reste le manque d'accès aux soins, caractérisés par une "irresponsabilité" de certains agents de santé.
- 14- Le plus emblématique a été le vendredi 27 au samedi 28 février 2015 Salématou Camara, économiste de profession et âgée de 37 ans a trouvé la mort dans la nuit du au CHU de Donka après avoir accouché à même le sol sans la moindre assistance du personnel médical.

Recommande au gouvernement :

- Prendre des sanctions disciplinaires contre les agents indécents ;
- Veillez à travail des enquêtes et contrôles à la l'effectivité de la gratuité de la césarienne dans les structures sanitaire.